



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUILLET 2012



Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique PEREZ, Maire.

Présents :

Mmes Nathalie BLANCHET, Chantal DESBORDES, Isabelle GABORIAU, Marie-Paule JASMAIN, Cécile PRUD'HOMME

MM. Dominique PEREZ, Hilaire CATTEAU, Michel DUMAIS, Damien FORESTAS, Éric MONTAUBAN

MM. Gilles BONNET ayant donné pouvoir à Dominique PEREZ
Jean-Pierre CHAUVIN ayant donné pouvoir à Hilaire CATTEAU

Absents excusés : Éric GROLLAUD
Guy ROBERT ayant donné pouvoir à Isabelle GABORIAU

Mme Sylvie COUTEAU

Secrétaire de séance : M. Damien FORESTAS

Observations sur le compte-rendu de la séance du 20 Juin 2012 : NÉANT



Ordre du jour

- **FINANCES LOCALES**
 - Décision modificative - subvention SILFA
 - Décision modificative - travaux effectués par le SDEG16
 - Décision modificative - parcours santé FRANCE RULLIER
 - Sortie d'actif (matériel informatique, fax, copieurs école et mairie)
- **FACTURATION CANTINE ET GARDERIE** : Autorisation de prélèvement automatique
- **FRELON ASIATIQUE** : Plan de lutte contre le frelon asiatique - projet de convention avec le Département de la Charente
- **QUESTIONS DIVERSES**



- **FINANCES LOCALES**
 - ➔ **Décision modificative n° 2 - Subvention au SILFA**
La cotisation annuelle au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SILFA) a été notifiée à 315,55 € pour l'année 2012, or une somme de 300 € a été prévue au budget 2012. Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de compte suivants :
6554-003 : + 16 €
6535 : - 16 €. Vote à l'unanimité.
 - ➔ **Décision modificative n° 3 - Paiement des travaux effectués par le SDEG**



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

Le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG16) a effectué des travaux d'éclairage au terrain de football pour un montant de 5.760,42 €. Ces travaux doivent être payés au compte 6554 individualisé 001, qui présente actuellement un solde de 3.010 €. Le Conseil Municipal autorise en conséquence les virements de compte suivants - Fonctionnement dépenses :

022 - 2750

6554 - 001 + 2750. Vote à l'unanimité.

→ **Décision modificative n° 4 - Parcours santé**

Le projet de parcours santé à l'initiative du conseil municipal des jeunes n'a fait l'objet d'aucune somme inscrite au budget 2012, dans un compte d'investissement. S'agissant d'une opération destinée à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité, le projet peut constituer une immobilisation. En conséquence, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de comptes suivants :

020 - 1.210 €

2128 + 1.210 €. Vote à l'unanimité.

→ **Sortie d'actif (matériel informatique, fax, copieurs école et mairie)**

Le Conseil Municipal procède à la sortie d'actif de certains biens inscrits à l'actif et qui sont maintenant hors service, notamment du matériel informatique acheté en 1996 et 1998, deux photocopieurs achetés en 1997 et 2006, un fax en 2006. Vote à l'unanimité.

● **CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRES - Autorisation de prélèvement automatique**

Le Conseil Municipal décide que les factures de cantine et de garderie continueront d'être émises par la mairie de CLAIX, mais que le règlement des factures s'effectuera directement à la Trésorerie de BLANZAC par tout moyen à la convenance des familles, (*par prélèvement, chèque, ou espèces*) en demandant de privilégier le prélèvement bancaire, afin de réduire les retards de paiement. Des autorisations de prélèvement seront adressées à toutes les familles concernées. Cette nouvelle disposition sera mise en place pour la rentrée 2012-2013. Vote à l'unanimité.

● **FRELON ASIATIQUE : Plan de lutte contre le frelon asiatique - projet de convention avec le Département de la Charente**

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente engage une lutte active contre cet insecte invasif. Les communes ou leurs groupements sont associés à la démarche. Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices

- le recensement exhaustif des nids, par le biais des communes

- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

Dans ce cadre, la commune participe au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire, en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département, qui ensuite passe commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs. Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.). Le Département prendra en charge la moitié du coût des interventions commandées.

Le Conseil Général a validé la prise en charge de 50% du coût de l'intervention limité à 110€ pour un nid situé à une hauteur maximale de 12 mètres. La problématique de destruction des nids situés à une hauteur supérieure à 12 mètres sera examinée au cas par cas par les services du Conseil Général.



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique,
 - de participer activement et financièrement à la destruction des nids en prenant en charge la moitié du coût des interventions commandées sur son territoire, pour une dépense globale plafonnée à 110 € soit une somme maximale à la charge de la commune ne pouvant excéder 55 € par nid, le solde étant pris en charge par le Conseil Général.
 - de sursoir à la prise d'une décision pour les nids situés à une hauteur supérieure à 12 mètres en attendant le niveau et les modalités d'intervention du Conseil Général.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Département.
- Vote à l'unanimité.

● **QUESTIONS DIVERSES**

Parcours santé : Le Conseil Régional a décidé d'accorder à la collectivité, dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention Local (FRIL), une subvention d'un montant de 5.000 € pour la création du parcours santé de la commune, dont le projet est à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes.

Espace 2011 - 2nde tranche : La Préfecture de la Charente a notifié à la commune l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 68.512,78 € pour la réalisation de la seconde tranche de travaux de l'Espace 2011. Cette somme vient s'ajouter aux subventions allouées par le Conseil Général (16.250 €) et du Conseil Régional (20.000 €).

Signalétiques des Meulières : La Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud, en concertation avec les communes de Claix et Roulet étudie la mise en place d'une signalétique pour accéder au site des Meulières, à savoir l'implantation de panneaux et la réalisation de fléchages. Sur notre commune, deux panneaux seront posés, respectivement devant la mairie et aux pieds des Meulières derrière le lieu-dit de chez Verguin, à proximité du sentier de randonnée pédestre.

Site internet : Le Centre Social Effervescent propose de travailler sur la création d'un nouveau site internet pour la mairie. Les modalités restent à définir.

Séance levée à 22 heures 30